



29 novembre au 3 décembre

### S'allier pour un nouvel élan pour le Sport

Le sport est devenu une question majeure dans de nombreux pays. Il préoccupe les gouvernements et mobilise la population. Tant au niveau diplomatique qu'entre les structures internationales, par les pressions économiques, particulièrement avec les grands événements, et les enjeux sociétaux qu'il draine, il demeure, au quotidien, une activité vivace dans la vie nationale. Il mobilise, à intervalles réguliers, les passions et génère de nombreux programmes médiatiques.

Les forces démocratiques se sont très tôt dans l'histoire emparé des pratiques sportives, alors apanage des couches aristocratiques ou bourgeoises, ont contesté leur hégémonie et revendiqué leur démocratisation comme un élément constitutif de l'émancipation humaine. Cependant, aujourd'hui encore, l'objectif de démocratisation reste non atteint, malgré d'incontestables progrès dans un pays comme le nôtre.

Quatre combats restent à mener.

- Celui de la préservation et du développement d'une conception de la pratique sportive culturelle et humaniste.
- Celui de la lutte incessante contre les inégalités sociales et discriminations de tous ordres qui rendent difficile l'accès aux pratiques à de larges couches de la population.
- Celui qui met au cœur du dispositif politique la responsabilité publique du développement des pratiques dont le pilotage actuel est à démocratiser et rénover.
- Celui de l'urgence écologique et climatique.

Ces quatre éléments sont constitutifs d'un nouvel élan pour le sport. Ils sont une contribution indispensable à une maîtrise du temps libéré, comme à une nouvelle maîtrise de l'économie à forte composante écologique et durable. Nous sommes là au cœur du débat social qui conteste l'iniquité ahurissante des richesses concentrées dans quelques mains qui freinent le développement humain.

I/ Le sport est d'abord une conquête des capacités humaines. Les individus ont toujours occupé leur temps libéré par des exercices multiples, épreuves, jeux, gymnastiques, divertissements, fêtes, plaisirs... que l'historiographie a classé, tardivement, sous la dénomination « sport ». L'engagement est évidemment « physique » et, dans l'évolution de leur technicité, les sports démontrent la grande inventivité des formes, contenus et modes opératoires. Les individus y déploient, en toute liberté, fixée par des règles propres, leur engagement et leur plaisir, participant à un vivre ensemble que toute société cherche à contrôler selon leur usage. Le sport est un espace de liberté qui doit être préservé en permanence contre les appétits marchands et les contraintes gouvernementales exercées à l'égard des structures que les pratiquantes et pratiquants se sont donné. Résister aussi aux

pressions morales organisées autour de la santé, la cohésion sociale... En clair, l'inscription toujours plus profonde du sport dans la société le met en présence aussi bien des opportunités les meilleures (compétition, plaisir, fêtes...) que des plus condamnables (dopage, corruption, tricherie...). Les tractations autour de la tenue des grands événements, JOP et Championnats majeurs, sont là pour le prouver. La financiarisation de ce secteur est à combattre tant elle pèse de plus en plus sur la nature même des activités. Les libertés d'expression et finalité du mouvement associatif, des clubs professionnalisés, se trouvent inféodés à des exigences exorbitantes de prestations conduisant les pratiques vers un fractionnement encore plus poussé de la sphère sportive, vers un sport à plusieurs vitesses. Or, il nous semble nécessaire a contrario de développer une approche unitaire du sport.

La question économique pèse lourdement sur le sport mais, de plus en plus et bien que cela ne soit pas récent, la question politique, à partir des questions sociales, commence à interpeller fortement les instances dirigeantes, à tous les niveaux de responsabilité, mais aussi la population. A tous les JOP, les questions de boycott ont été posées à partir de la question des droits et libertés. Plus récemment, la tenue de la prochaine coupe du monde de football masculin au Qatar et des JOP d'hiver 2022 en Chine a donné lieu à de justes contestations sur les conditions d'attribution et d'organisation de ces épreuves ainsi que sur le non-respect des droits de l'homme. Les actions initiées par « Black Lives Matter » ont suscité de nombreuses réactions au niveau international et quelques avancées. Les droits d'expression des athlètes sont revendiqués lors des JOP, en même temps que les exigences écologiques fixent un nouveau cadre de responsabilité collective. A ce titre, les JOP 2024 doivent être exemplaires dans tous les domaines : ils doivent être des Jeux du progrès et de promotion de la paix, d'un développement des solidarités, de la défense de l'écologie, du respect de l'environnement, de la démarchandisation, de la lutte contre toutes formes de violences et de discriminations. Les formes et modalités d'organisation actuelles ne le permettent pas, notamment au regard des partenariats avec des multinationales ayant des impacts sociaux et écologiques incompatibles avec les enjeux actuels (Alibaba, Coca cola, Allianz, Airbnb,...) ou encore vis-à-vis des redistributions solidaires (via l'impôt) ou des bénéfiques pour les services publics.

La sous médiatisation de la pratique sportive féminine, malgré certaines avancées, reste une réalité. Le combat pour une meilleure médiatisation du sport féminin, équivalente à celle des hommes, reste à gagner. En s'élargissant, le sport devient une question sociale importante et les exigences de justice, de liberté et de fraternité sont interpellées.

Le modèle sportif est historiquement et socialement sur le modèle patriarcal, reproducteur des stéréotypes. Par conséquent, il n'est pas à l'abri non plus des comportements sexistes, discriminants et des violences sexuelles et sexistes, que nous condamnons fermement. Le ministère ne doit pas laisser les fédérations sportives sous leur seul auto-contrôle et doit utiliser plus largement ses corps de fonctionnaires afin d'être mieux informé et agir en conséquence, pour faire en sorte que les victimes soient reconnues, que les agresseurs soient poursuivis et que les dirigeants et entraîneurs ayant couvert ces agressions sexuelles soient sanctionnés. La libération de la parole de plusieurs sportives et sportifs, encadrant.es et journalistes pour dénoncer l'omerta qui existe encore dans le milieu du sport représente une avancée importante et permet de favoriser les prises de conscience collectives. Dans ce contexte, des avancées positives ont été également permises par des prises de positions fortes et médiatiques : coming out de personnalités sportives, respect des diversités et

orientations sexuelles font progresser, encore insuffisamment, les consciences et l'émancipation, notamment celles des plus jeunes.

II/ Le développement des pratiques sportives<sup>1</sup> a connu plusieurs stades et, très récemment, le mouvement de massification-diversification-différenciation s'est complexifié sous la poussée du numérique et de l'économie de marché. Tout cela se produit sous la tutelle des politiques d'austérité à l'égard des politiques publiques et de la réforme des collectivités territoriales. Premiers financeurs publics, celles-ci ont un impact important dans le soutien au sport, les pratiquant.es finançant pour moitié la dépense sportive. Aujourd'hui, « 66 % des individus de 15 ans et plus ont pratiqué au moins une fois dans l'année et un peu plus d'un quart n'a pratiqué qu'une seule activité sportive<sup>2</sup> » et un tiers des pratiquants adhère à un club sportif, soit plus de 16 millions de licences. A côté des pratiques « classiques » se développent quantité de nouvelles autres, insolites, classées extrêmes, etc., dans des activités de niche et, pour une partie de certaines, à caractère strictement commercial et drainant de nombreuses foules. Le secteur sportif reste entièrement sous le régime des inégalités de pratique, de genre, de revenus, d'habitat (urbain, rural, banlieue, milieux naturels...), d'équipements sportifs très insuffisants. Sur cette question, il est à noter que le désengagement de l'Etat et la frilosité des collectivités territoriales augmentent ces inégalités. C'est le volontarisme des communes ou groupements de communes qui prennent le plus souvent la responsabilité des constructions et rénovations des équipements sportifs. Ni l'Etat, ni les collectivités territoriales ne jouent leur rôle de régulation là où le manque d'équipements ou leur vétusté est acté ; certains territoires ne sont dotés que d'1/3 d'installations sportives par rapport à la moyenne nationale. Enfin, on ne peut pas passer à côté des phénomènes, assez récents par leur ampleur, des pratiques hors associatives, auto-organisées ou se greffant sur les prestations existantes favorisées par la multiplication de pump-tracks et city-stades. Ces lieux sont très majoritairement utilisés par des hommes et deviennent de fait des espaces genrés et excluants. Si ces espaces correspondent à un besoin, ils doivent être repensés pour accueillir tous les publics (filles/garçons) et tous les âges. Une réflexion doit être systématiquement engagée avec les collectivités territoriales et les fédérations sportives dans les politiques de développement de ces infrastructures, afin de favoriser l'accès à tous et toutes sans discrimination.

D'autre part, ces équipements extérieurs à moindre coût ne peuvent exonérer le secteur public de constructions plus ambitieuses permettant une pratique en continu, au service de tous les usagers issus du monde scolaire et associatif. La mutualisation de ces espaces de pratique doit devenir une priorité. A ce titre, le SNEP-FSU est porteur d'innovations permettant d'y répondre.

Le secteur public, absorbant une partie des charges liées aux installations et avec l'aide au mouvement sportif, demeure le cœur du développement des pratiques. Les clubs ont diversifié leurs offres mais restent très dépendants des subsides publics et sont vivement encouragés par le ministère des sports (mais aussi en interne par le Comité olympique) à augmenter leurs ressources propres et rechercher des financements privés. Il est clair que la situation économique des familles est un frein qui pèse fortement sur les adhésions, malgré

---

<sup>1</sup> Bien qu'il y ait récemment, et c'est heureux, une volonté de mieux développer les statistiques (INSEP, INJEP), les données sont encore hésitantes.

<sup>2</sup> INJEP 2020, « Les chiffres clés du sport » dont nous recommandons la lecture pour des données très intéressantes, ainsi que le « Baromètre national des pratiques sportives 2018 ».

des soutiens ciblés (coupon sport, pass'sport...), déstabilisant un régime associatif qui a besoin de pérennité pour développer ses propres options. N'oublions pas que 9 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté (14 % de la population) et que la précarité des emplois, et les formes flexibles du travail, sont autant d'obstacles aux pratiques et à l'adhésion de grandes couches de la population, faisant du sport le rendez-vous des couches moyennes et supérieures.

Le eSport connaît une incontestable expansion. Sa forme vidéo-ludique est fortement sous l'emprise de grands groupes éditeurs qui entendent intégrer les JOP. Le SNEP-FSU doit s'intéresser aux multiples autres formes d'accompagnement numérique de l'entraînement et engager rapidement une réflexion critique sur l'intérêt et les limites d'un tel usage.

Le développement du numérique a également conduit à une percée puissante des paris sportifs en ligne, qui touchent toutes les catégories d'âges. Nos élèves sont particulièrement exposés à cette dérive qui transforme en profondeur leur rapport au sport.

Dans ce panorama l'EPS, obligatoire pour tous.tes les élèves de France, doit renforcer ses ambitions de formation initiale en insistant sur la dimension culture sportive, sachant qu'elle est le seul lieu de pratique sportive d'une grande partie de la jeunesse qui reste aux portes des piscines, des clubs, des offres marchandes ou publiques. Cette question est intimement liée aux politiques publiques et associatives qui doivent fermement prendre en compte les effets des inégalités sociales, productrices d'autant de ségrégations culturelles et marques d'émancipations inassouvies.

## **Le Service Public National du Sport et la responsabilité associative**

Le SNEP-FSU se positionne sur d'autres orientations que celles du modèle dominant qui considère le sport comme une marchandise qui se vend et se revend, et enferment les pratiquant.es dans un rôle de consommateurs.trices.

Le modèle politique du sport français repose essentiellement sur les principes de la loi relative au contrat d'association fondé sur le partage de valeurs humanistes et altruistes. Ce modèle est attaqué. En témoignent des orientations à transformer les associations en société coopératives d'intérêt collectif, à imposer le « monde économique » au sein de l'Agence Nationale du Sport, à signer des contrats de Partenariat Public Privé (INSEP, Stade de France,...) ou encore encourager les Délégations de Service Public pour la gestion et l'exploitation des équipements sportifs.

Le mouvement sportif subit les conséquences de la politique ministérielle qui promeut le développement du nombre de pratiquant.es au détriment du nombre de licencié.es.

Les écarts se creusent entre les associations sportives reposant sur l'implication d'une équipe de bénévoles au service d'un projet associatif et fédéral, et celles qui se transforment en prestataires vis-à-vis de leurs nouveaux clients, à la recherche d'un modèle économique rentable. Et pour accélérer davantage encore les mutations, les associations qui résistent aux lois du marché n'ont quasiment plus accès aux demandes de subventions, car les dossiers sont complexes et les projets subventionnables ne correspondent pas toujours à leurs activités. Ces aides financières ont pourtant pour objectif de soutenir des projets d'intérêt général portés par des structures qui en ont besoin.

Au sein de l'Agence Nationale du Sport (ANS), où le ministère des Sports apporte la quasi-totalité des fonds et des personnels, la mascarade est à son paroxysme ! Sur fond de plus de démocratie et de partage des responsabilités entre l'Etat et ses partenaires, les trois autres décideurs autour de la table (le mouvement sportif, les collectivités territoriales et leurs groupements et le secteur marchand), font des choix d'orientation et d'utilisation de l'argent public qui ne leur appartiennent pas. Ce constat vaut aussi bien pour l'ANS en elle-même que pour sa déclinaison territoriale avec les conférences régionales du sport et les conférences des financeurs. Pourtant, suite aux différents recours formulés contre la décision de création de cette agence, le Conseil d'Etat a rappelé que l'agence est un « opérateur » du ministère, et non l'inverse ! Le SNEP-FSU, qui s'était opposé à sa création, continue à militer pour sa suppression.

## Le rôle de l'État

Entre l'État et le mouvement sportif, les rapports historiques reposent sur une délégation de missions de service public qui se traduit par un financement de faible niveau, reportant sur les collectivités territoriales et locales et les usagers eux-mêmes, l'essentiel du financement. A titre d'exemple, dans le cadre du sport scolaire, les familles financent la pratique volontaire de leurs enfants à hauteur de 40 %, les collectivités territoriales complètent, le financement de l'État est donc minoritaire.

S'agissant du sport de haut niveau, l'État se recentre sur le sommet de la pyramide, la « haute performance » compétitive au niveau international, conscient que le statut et la condition des sportifs de haut niveau sont souvent précaires alors que performer au plus haut niveau pour obtenir des médailles nécessite de leur offrir un environnement plus favorable permettant de concilier vie sportive, vie familiale et vie professionnelle ou études. Mais ce recentrage (des moyens) sur la haute performance n'est pas sans conséquences. Comment peut-on accompagner les autres sportifs.ves de haut niveau et préparer « la relève » si les filières d'accès au sport de haut niveau ne sont plus soutenues ?

Cette orientation se fait au détriment d'une politique publique ambitieuse qui devrait ancrer la formule de l'UNESCO et de la charte olympique, « le sport est un droit », dans une réalité tangible.

En matière de démocratisation des pratiques, l'État se conçoit comme un pilote accompagnant le réseau associatif et les collectivités. Son soutien financier passe par des appels à projets, ciblés sur des thématiques (j'apprends à nager, savoir rouler à vélo, maisons sport santé, ...), des publics (handicapés, femmes, seniors, ...) ou des territoires spécifiques (quartiers politiques de la ville, zone de revitalisation rurale, ...). Mais ces crédits se concentrent sur une infime minorité de structures et cette politique ciblée sur certains publics et territoires lui évite de penser une démocratisation à l'échelle de toutes les générations et des diverses couches sociales. Nous sommes loin des déclarations de développement des pratiques pour toutes et tous, et de correction des inégalités d'accès à la pratique.

Enfin, une réflexion nouvelle devrait s'engager sur les questions des qualifications et de l'emploi dans ce secteur. Toujours repoussée, une vision unitaire des qualifications devrait être engagée afin de développer, à l'inverse des actions actuelles, une approche unitaire répondant à une conception unitaire du sport. Le SNEP-FSU considère que l'État doit assurer une formation aux métiers du sport de qualité, accessible à tous et toutes, et arrêter de confier sa mise en œuvre à des organismes de formation privés, qu'ils soient fédéraux ou privés marchands, notamment concernant les diplômés JS. Une vigilance s'impose quant à

l'émergence d'écoles privées (Ex : Tony Parker Adequat Academy de Lyon ou Rennes School of Sports de Teddy Riner) qui communiquent sur le développement d'une excellence sportive et de formations scolaires (dès la seconde et post bac, diplômes JS, ...), que l'État ne serait pas en mesure de mettre en place.

La question de l'emploi doit être elle-même revisitée et ne pas se penser exclusivement sur le modèle de l'emploi privé. Les décisions catastrophiques sur les emplois aidés montrent que cette question doit être repensée.

## Sur l'héritage des JOP 2024

Sur le projet JOP 2024, l'État a accepté les exigences du CIO en faveur des multiples investisseurs qui comptent sur cet événement pour faire fructifier leurs divers investissements sous labels officiels, alors même qu'il n'a pas retenu l'urgence de proposer une loi ambitieuse sur le sport qui organise son impact social, culturel et émancipateur. En lieu et place, le gouvernement s'est limité à un projet de loi minimaliste, largement insuffisant pour remplir ce rôle tant à l'égard du service public que du mouvement associatif.

Le gouvernement et le COJO (Comité d'Organisation des Jeux) parlent d'héritage.

Quel sera « l'héritage Paris 2024 » pour les associations au sein desquelles les sportifs français ont été formés, détectés, sélectionnés, et entraînés ?

Et pour l'ensemble de la population, l'héritage est essentiellement privé et loin d'être à la hauteur des besoins et des promesses. Dans l'état actuel des politiques publiques de financement des infrastructures, le SNEP-FSU affirme qu'il n'y aura pas d'héritage réel et conséquent pour l'accès des pratiquants scolaires et associatifs :

- Constructions de piscines en partenariat public privé et gestions en délégation de service public.
- 75 % de logements privés sur le village olympique des athlètes, financés pour 1,7 milliard d'euros par des financements publics.
- Implantation de salles privées au parc des sports public de Marville en Seine Saint Denis.
- Vente à la fédération française de rugby du stade historique de rugby Raoul Montbran de Pantin privatisé et accompagné d'une opération commerciale de 45 millions d'euros.

La démocratisation n'est pas au rendez-vous, bien au contraire, la privatisation et la marchandisation des installations sont des perspectives inavouables.

Le SNEP-FSU revendique d'être exigeant. En l'état, il considère que le compte n'y est pas si, du point de vue des horaires d'EPS, des recrutements et de la formation des enseignants d'EPS et de professeurs d'EPS, des installations, du soutien au mouvement associatif, des autres formes de pratique, les actions ne sont pas mieux engagées. Il condamne notamment le déploiement des « 30 minutes » en tentant de les présenter comme une composante de cet héritage.

## Un espace permanent d'échanges à construire

Les espaces de dialogue sur la politique sportive en France sont multiples (ANS, Etat, CNOSF, 115 fédérations sportives, collectivités territoriales...) et rassemblent des acteurs différents sans forcément les mettre tous autour de la même table. Les usagers du Sport, dans leur diversité, en sont par contre singulièrement absents. Il en est de même pour

les organisations syndicales représentant les agent.es du service public du sport et de l'Éducation, puisque seules les organisations élues au sein de la « branche » (secteur privé marchand) sont parfois consultées.

## **Les liens entre les enseignant.es d'EPS et le sport fédéral**

Les enseignants d'EPS ont un rôle essentiel dans l'éducation des élèves aux divers modes de pratique et aux choix qu'ils induisent (esprit critique et ouverture des possibles).

Malgré les liens historiques entre enseignant.es d'EPS et le monde fédéral, le congrès du SNEP-FSU fait le constat d'une certaine évolution.

Le profil des étudiant.es STAPS a changé : ils.elles restent de bon.nes sportif.ves mais au profil plutôt généraliste et/ou consommateur, là où leurs prédécesseurs étaient très majoritairement des sportif.ves licencié.es avec une forte dominante liée à une pratique intense et/ou régulière dans des associations sportives (clubs).

La professionnalisation du milieu sportif et le coût parfois prohibitif de certaines formations fédérales et/ou JEPS exigées ou conseillées pour encadrer (même bénévolement) dissuade une partie des enseignant.es de s'investir dans les clubs sportifs.

La dévalorisation (perte de pouvoir d'achat) du métier incite certains enseignant.es d'EPS, notamment dans les nouvelles générations, à s'orienter vers des activités annexes rémunérées (coaching à domicile ou encadrement contre rémunération dans certains sports/clubs) plutôt qu'à s'engager bénévolement dans les clubs sportifs. Ce phénomène est accentué par un changement des mentalités où l'individualisme et la recherche de profits semblent plus présents.

Il y a de moins en moins d'enseignant.es d'EPS travaillant à Jeunesse et Sports, et notamment sur les postes de DTN (dont l'exposition médiatique favorisait l'expression publique en faveur de l'EPS) en raison de la pyramide des âges des profs de sport/CTPS sport à relier à la création du professorat de sport en 1985.

Les professeur.es de sport recruté.es après 1985, via le concours du professorat, n'ont pas forcément suivi le cursus STAPS (cf. accès au concours possible avec diplôme JEPS) et n'ont donc plus la même culture/formation, alors qu'auparavant la seule voie d'accès pour travailler dans le scolaire comme dans l'extrascolaire était la filière universitaire sport, dont le nom a évolué dans le temps.

Par manque d'installations sportives, nombre d'enseignant.es d'EPS et d'intervenants associatifs se trouvent en concurrence. Par ailleurs, des sections sportives sont créées sans concertation avec les équipes EPS.

Les enseignant.es d'EPS ont peu l'occasion d'échanger avec les dirigeants associatifs et les salarié.es des clubs de proximité, en dehors des situations problématiques à gérer (accès aux installations, concurrence sur les créneaux, concurrence sur les « publics », les élèves pratiquant en club ne peuvent pas participer aux activités UNSS lorsqu'elles ont lieu le mercredi après-midi ou inversement).

Le sport scolaire et les jeunes officiels peuvent être une solution, à développer davantage, pour éduquer à « la vie associative ».

Le SNEP-FSU réaffirme le rôle central de l'UNSS comme interface du monde fédéral et du monde scolaire. Les structures fédérales doivent investir la place qui leur est accordée dans les commissions mixtes (nationales, régionales et départementales).

Aujourd'hui, 25 % des enfants ne pratiquent le sport qu'à l'école. L'enjeu est que tous les élèves puissent apprendre à l'école et continuer de pratiquer au-delà. Pour cela, il faut les amener à connaître les clubs, les associations et leur fonctionnement.

Pour le SNEP-FSU, il est possible et nécessaire de recréer ou renforcer ces liens. Cela passe par des lieux et temps dédiés, dans la proximité, pour se parler et donc envisager des synergies et des conventions au bénéfice des élèves et des pratiquant.es.

L'Etat doit amplifier la mise en place des conventions entre les fédérations sportives et l'Education Nationale, qui fixent notamment le financement et la mise en action des structures de développement et de perfectionnement que sont les sections sportives scolaires.

### **Les comités sportifs locaux**

Le projet de loi pour démocratiser le sport en France ajoute un échelon local de discussion en proposant la création de « projets sportifs locaux ». Mais qui pourra en faire partie ? Cette proposition n'aurait de sens que si elle s'accompagnait d'un système unificateur des propositions et décisions. Sinon elle n'appelle qu'à un éclatement des espaces de discussion, de dialogue, de définition des politiques publiques nuisant à leur visibilité et à leur lisibilité et renforçant la fragmentation de la vision globale du sport en France. Une telle approche peut donc générer de fortes inégalités.

Il est donc nécessaire de repenser les modes de relations entre tous les acteurs intervenant dans différents espaces : École, clubs, Collectivités Territoriales... pour que puissent se penser les problématiques respectives ayant pour objectif la démocratisation et le plus haut niveau de chacun.e. Cette orientation appelle, à tous les niveaux, dans des structures de débats, l'identification des modalités d'intervention à définir par l'approfondissement des objectifs de chaque secteur. Il est clair que ces travaux ne pourront s'élaborer que dans une approche critique des « passerelles », « complémentarités », « coopérations » mises en avant dès lors qu'il s'agit de trouver des conjonctions entre les différents milieux d'exercice des pratiques physiques et sportives. La création du « 2S2C » ou encore des « trente minutes d'activité par jour » sont les derniers avatars de ces dérives qui, sous prétexte de développer les pratiques physiques, aboutissent à des mises en concurrence niant les professionnalités et les champs d'expertise des uns et des autres. Ces structurations technocratiques ne peuvent qu'entraîner de fortes contestations là où, au contraire, de larges concertations pour la définition d'une politique concertée pourraient probablement avoir du sens.

Toutes les voix, de l'association de quartier au ministère en passant par les fédérations, doivent pouvoir nourrir la définition des politiques publiques du sport. Toutes les problématiques doivent y être posées et débattues : conception du sport, organisation du sport, modèle économique et sportif, équipements sportifs... Malheureusement, la situation des effectifs au Ministère chargé des sports rend de fait la participation de toutes les parties prenantes impossible (il y a en moyenne 3 professeurs de sport par département et ils ont en charge d'autres missions !)



Malgré cette réserve à laquelle il faudra trouver une réponse satisfaisante, le congrès du SNEP-FSU considère que la création de comités locaux pour le sport, à tous les échelons territoriaux et national, pourrait constituer ce lieu démocratique, cet espace où se débattent, entre les forces vives, les diverses contradictions qui agitent le sport et son organisation pour en faire émerger des stratégies convergentes d'actions, au service d'un aménagement de la société au bénéfice de toutes les couches sociales. Ils pourraient être composés des associations sportives (scolaires et civiles), des commissions mixtes UNSS, des offices municipaux des sports (à redynamiser), ...

Ces comités pourraient aussi jouer un rôle dans un futur observatoire des inégalités (voir plus bas) en faisant émerger des situations critiques et pistes de réflexions pour les résorber.

### **Pour des congrès triennaux du sport !**

Parvenir à la création de ces comités nécessite que le SNEP-FSU construise les alliances les plus larges possibles autour d'une vision du sport et des propositions qui circulent. Il est nécessaire d'en débattre pour produire des bases de rassemblement dans le respect des missions et prérogatives de chacun de ses membres. Nous proposons pour créer cette dynamique de fixer, régulièrement, des congrès triennaux qui auraient pour fonction d'établir une évaluation des efforts entrepris et des décisions à prendre pour poursuivre ses objectifs.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris doivent nous encourager dans cette voie afin que les acteurs du sport au quotidien soient entendus et que l'avenir du sport en France se dessine entre eux et non dans un cercle réduit et peu conquis au rôle social du sport. Le congrès du SNEP-FSU est prêt à y prendre toute sa place dès la clôture de celui-ci.

## **Alternatives**

### **Un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice, renforcé, au sein d'un pôle éducatif**

L'État a la responsabilité d'organiser le développement non ségrégatif de toutes les formes et de tous les cadres de pratique. Par exemple, les compétitions à tous niveaux de pratique doivent être repensées pour favoriser et développer la pratique sportive des filles.

Il doit travailler en étroite relation avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif. Le service public du sport doit s'appuyer sur un ministère de plein exercice, dans un pôle éducatif interministériel avec l'Education Nationale, l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Cela implique de maintenir et mettre en réseau les structures (administration centrale / services régionaux et départementaux / établissements) et les personnels qui y travaillent. Pour répondre aux besoins, l'État doit augmenter le nombre de professeur.es de sport et CTPS, dans toutes les fonctions qu'ils sont susceptibles d'exercer (formateur.trices, conseiller.ères d'animation sportive, conseiller.ères techniques et sportif.ves) et en assurer la gestion grâce à une seule et même DRH ainsi qu'un seul et unique BOP (budget opérationnel de programme).

### **Un financement pérenne équivalent à 1 % du budget de l'Etat**

Le budget des Sports doit être immédiatement doublé, l'objectif est d'atteindre progressivement 1 % à l'issue du quinquennat ce qui permettrait de recruter des personnels,

mais aussi de faire face aux questions d'équipements, de formation, d'emploi et initiatives de développement des pratiques et fortifier son administration.

De plus, le ministère chargé des Sports doit avoir la mainmise sur son budget, au lieu de transférer cette responsabilité à d'autres acteurs qui ne mettent pourtant pas d'argent dans le « pot commun » (cf. Agence Nationale du Sport).

### **La construction d'une politique concertée avec l'ensemble des acteurs du sport**

Une politique concertée entre les différents acteurs (État, collectivités, mouvement sportif, entreprises, pratiquant.es, ...) doit être mise en œuvre pour répondre à la multiplicité des pratiques (compétitive, de loisir, scolaire, dans le monde du travail, pratique libre, ...). Les compétences entre les différentes collectivités (Région, Département, Métropole, Commune) nécessitent d'être clarifiées.

Un véritable « parlement du sport » doit être créé, chargé de préparer les congrès, pour une gestion démocratique de la politique sportive.

### **La création d'un observatoire des inégalités territoriales du sport**

Pour conserver une politique sportive cohérente sur tout le territoire, il convient de créer un observatoire indépendant de veille sur les inégalités d'accès aux pratiques sportives, qui sera notamment chargé de faire un état des lieux des dépenses publiques allouées aux infrastructures sportives.

Cet observatoire devra présenter annuellement devant l'Assemblée Nationale des propositions pour corriger les inégalités constatées.

### **Un réseau national d'établissements du sport à renforcer**

Il faut au moins un CREPS par région (métropole et outre-mer), avec maintien de tous les sites actuels.

Les CREPS doivent avoir un rôle particulier qui les différencie des autres organismes de formation. Ils doivent notamment pouvoir servir de référence pour les habilitations et assurer des formations innovantes aux métiers du sport et de l'animation.

Les CREPS et les écoles nationales, en réseau avec l'INSEP, doivent garantir le double projet des sportif.ves de haut niveau et assurer leur suivi social en lien avec les DR.

Ils doivent rester un lieu privilégié d'accueil du mouvement sportif et des associations d'éducation populaire.

Les écoles nationales, les pôles ressources nationaux et tous les CREPS doivent avoir les moyens de développer des expertises spécifiques reconnues au plan international.

### **Des formations d'Etat aux métiers du sport menées par les établissements Jeunesse et Sports et les universités**

La formation des cadres est essentielle pour le développement des pratiques, leur qualité et leur pérennité. La formation aux métiers du sport doit être améliorée ; les éducateur.trices sportif.ves doivent accéder, sans que le coût de la formation professionnelle ne soit un frein,

à une qualification la plus élevée possible, qui permette de déboucher sur une activité professionnelle viable et non précaire.

Dans le champ Jeunesse et Sports, une clarification des compétences des différents types d'organismes de formation (CREPS, écoles nationales, instituts de formation des fédérations, autres structures privées) s'impose. Il est nécessaire de définir un rôle spécifique pour le service public de formation ; l'ensemble des personnels techniques et pédagogiques du ministère Jeunesse et Sports doit pouvoir y contribuer. Il doit y avoir une complémentarité avec les formations universitaires. Les équivalences réciproques entre les diplômes doivent être précisées et appliquées uniformément sur tout le territoire.

### **Un soutien accru à la vie associative (mouvement sportif et clubs)**

La forme associative doit être soutenue au regard des objectifs démocratiques qu'elle se donne et préservée de toute dérive consumériste. Il faut avoir une politique volontariste favorisant l'accès des femmes à la pratique sportive et aux instances dirigeantes. Les dispositions relatives à l'engagement bénévole (gouvernance et formation) doivent devenir une réalité (via un droit opposable).

L'Etat doit décider d'un plan de développement et de soutien permanent à l'emploi sportif dans les clubs.

Par ailleurs, il faut préserver l'originalité française des cadres techniques d'Etat (CTS) exerçant leurs missions de service public auprès des fédérations agréées. Il convient de conserver des CTS positionnés au plan régional et de (mieux) les intégrer dans des équipes projets avec leurs collègues CAS et FOR pour développer les priorités ministérielles / politiques publiques.

### **Un plan de construction et rénovation pour des équipements sportifs durablement performants**

Pour avoir une formation de qualité dans le domaine des activités physiques et sportives, tant au niveau scolaire qu'associatif, permettre au plus grand nombre de pratiquer, lutter contre les ségrégations sociales et territoriales, il est nécessaire d'avoir un plan ambitieux de création et de réhabilitation d'équipements sportifs, incluant les sites de pratique des sports de nature. Ces équipements doivent être pensés pour un usage par les différents publics (scolaires, clubs, autres usagers) qui doivent être consultés et partie prenante du projet avant toute construction ou rénovation d'équipements sportifs.

Ce plan doit répondre à l'urgence d'une transition environnementale (stratégie bas carbone, diminution des empreintes eau et sol).

Un maillage du territoire correspondant aux besoins de l'enseignement obligatoire de l'EPS et du sport scolaire en collèges et lycées constituerait la base d'un schéma directeur cohérent. Ce sont, entre autres, 1 000 piscines couvertes qu'il faut construire dans un calendrier concerté. Une conception multifonctionnelle des équipements mutualisables permettra d'optimiser la dépense publique (investissement et fonctionnement) et de répondre aux diverses fonctions sport : EPS, sport scolaire, entraînement, compétition, spectacle sportif, loisir, rééducation, ...

Parce que les équipements sportifs sont un bien commun et que le taux d'occupation par les scolaires est en moyenne de 50 %, leur financement doit rester public et partagé. Une participation de 50 % de l'État aurait un effet levier, les 50 % restants devraient être répartis pour moitié à la charge des conseils départementaux et régionaux, et pour moitié par les communes et EPCI pour dynamiser le milieu associatif local.

Le recensement des équipements sportifs (base de données « RES » du ministère chargé des sports) doit être mis à jour et approfondi, pour servir d'appui à l'élaboration de ce plan.

### **Une vision unitaire du sport**

Chaque secteur du sport (haut niveau, professionnel, amateur, de masse, ...) a ses dynamiques propres. Les passages d'un secteur à l'autre tiennent aux politiques menées et aux revendications de chaque secteur. La responsabilité de l'État est de faire vivre de façon cohérente l'ensemble comme système avec les objectifs de démocratisation et d'émancipation.

Le respect de l'être humain (protection des mineurs, lutte contre les dérives transhumanistes, violences sexuelles, dopage, ...) doit faire l'objet d'une priorité. De même, celles et ceux qui s'engagent fortement dans les pratiques doivent bénéficier de la garantie d'un accompagnement socioprofessionnel, pendant mais aussi après leur carrière.

### **Un développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap**

Ce développement nécessite un travail sur l'accessibilité aux équipements, l'inclusion dans des groupes d'entraînement de sportifs valides dès que cela est possible, la formation des cadres du sport et des enseignant.es d'EPS, le passage de dispenses médicales trop systématiques à des conseils médicaux sur des pratiques adaptées.

### **Une nouvelle loi pour le sport**

L'ensemble de ces propositions doit s'inscrire dans une nouvelle loi d'orientation et de programmation. L'actuel projet de loi pour « démocratiser le sport en France » ne porte en rien ces propositions humanistes et démocratiques.

La France doit porter, à l'échelon européen, le projet d'une compétence « sport » dans une perspective de progrès.